

La protection des personnes contre les contacts indirects est principalement assurée dans les postes HT par la mise à la terre de toutes les masses métalliques. Celle-ci est décrite dans les normes NF C 13-100 et NF C 13-200.

On distinguera les masses métalliques :

- Des appareils électrique HT
- Des appareils électrique BT (non concernés par cette note)
- Les autres masses métalliques



Masse des appareils électriques HT

Les appareils électriques HT sont généralement :

- Les cellules HTA
- Le transformateur HT/BT (raccordement sur la cuve ou du châssis)
- Les câbles HTA (armatures au niveau des têtes)

En l'absence d'autres préconisations ces équipements doivent être **relié directement et individuellement** à la barrette de terre par un conducteur de cuivre nu de section 25mm².

Autres masses métalliques du poste

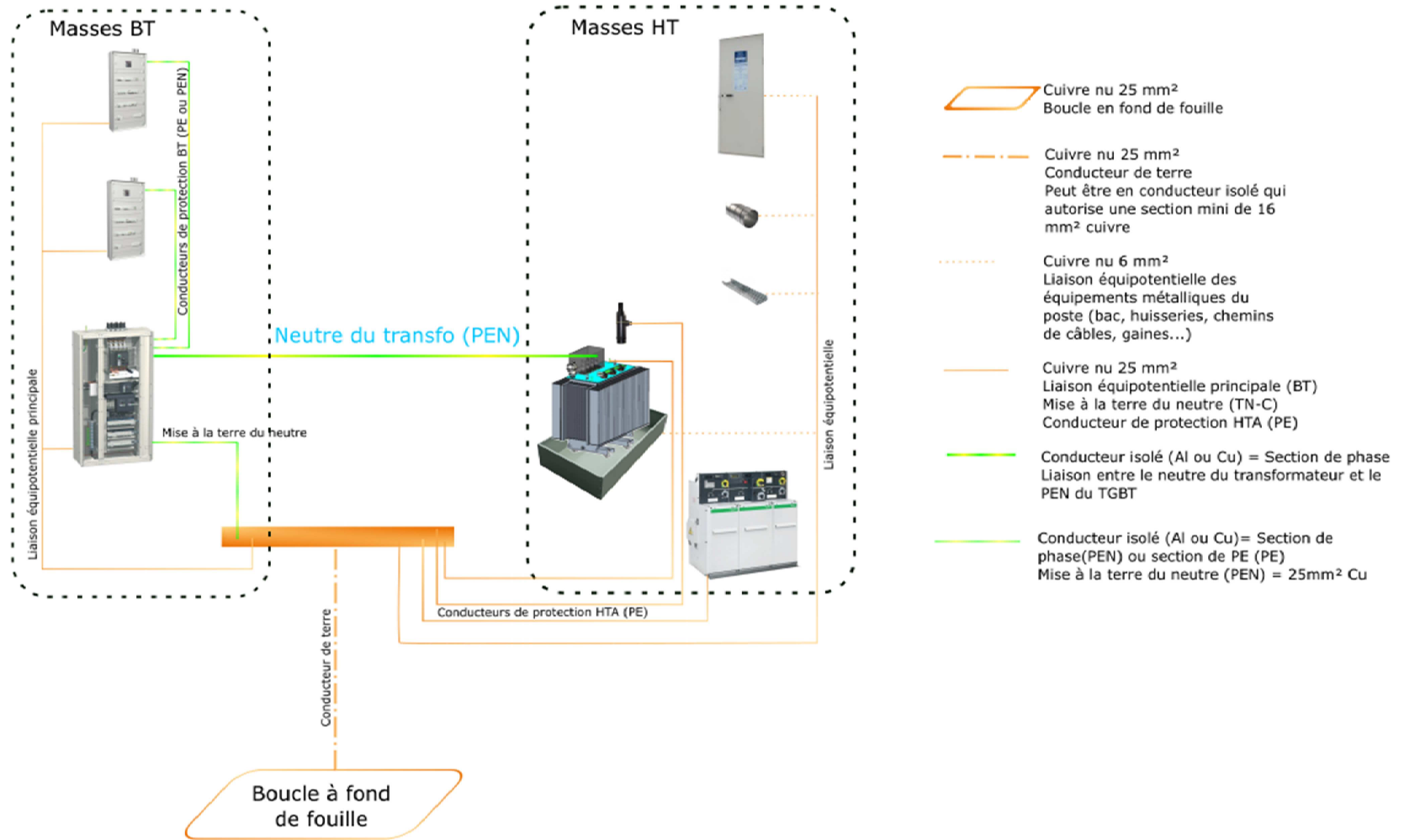
Celles-ci sont généralement :

- Les huisseries métalliques
- Les chemins de câble
- Les gaines de ventilation
- Le bac de rétention

Ces masses doivent être reliées entre elle par une liaison équipotentielle et à la terre. La bonne pratique est de faire circuler un conducteur en cuivre nu de section 25mm² raccordé à la terre. Puis raccorder les masses métalliques soit directement sur le 25² soit par un conducteur isolé vert-et-jaune (ou nu) de 6mm² en cuivre.

Retrouvez ce document et d'autres supports sur :

www.cote-qhse.com



(*) L'étude foudre peut imposer une section de la boucle à fond de fouille supérieure à 25mm² (50mm² mini) dans le cas où la boucle à fond de fouille (terre de l'installation électrique) est utilisée aussi comme terre des paratonnerres.